



Achat/Location de l'équipement du club (obligatoire en compétition)

Pour participer aux compétitions un équipement est nécessaire :

Maillot du club numéroté ainsi qu'un short de modèle et de couleur identique aux autres joueurs de l'équipe.

Plusieurs formules sont possibles : achat ou location. Pour la location, une caution est demandée.

Féminin	Masculin
Maillot ERREA « club » noir (Tailles : XS – S – M – L – XL – XXL) Shorty ERREA noir (Tailles : XS – S – M – L – XL – XXL)	Maillot JOMA noir (Tailles : XXS - XS – S – M – L) Short : non disponible (prendre un short noir personnel)
Achat : 65 € l'ensemble short + maillot Location : 23 € l'ensemble short + maillot par saison (Caution de 65€ non encaissée en supplément)	Achat : 25 € le maillot seul Location : 10 € le maillot par saison (Caution de 25€ non encaissée en supplément)

Modèle : Féminin Masculin

Taille maillot : _____ Taille short : _____

Achat Location (+ chèque de caution) Règlement : Chèque Virement

En cas de location : Maillot : Neuf Bon Moyen Abimé

Short : Neuf Bon Moyen Abimé

Joueur(euse) concerné(e) :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Date : _____
Signature : _____

Paiement par chèque à l'ordre de l'Alliance Nord 77 Volley-ball
ou par virement bancaire (indiqué EQUIPEMENT + nom prénom du licencié)
IBAN : FR76 3008 7338 0100 0209 7300 190
Nous avvertir du virement par mail : contact@alliancenord77.fr

LA PARTIE CI-DESSOUS NE CONCERNE QUE LES LOCATIONS (NE PAS EN TINIR COMPTE POUR UN ACHAT)

Découper. Le locataire conserve la partie ci-dessous.

NOM – PRENOM : _____ DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

Location d'un équipement :

Féminin Masculin (Maillot : Neuf Bon Moyen Abimé Short : Neuf Bon Moyen Abimé)

Taille maillot : _____ N° _____ Taille short : _____

Signature locataire

Cachet/Signature Club

LOCATION : _____ Le : ____ / ____ / ____

Renseignements sur le loueur :

Alliance Nord 77 Volley-ball, association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Meaux sous le n° 0771013520. Siret : 492 244 058 00029.
Siège administratif : 41 impasse Lavoisier 60330 Le Plessis-Belleville

Contrat de location :

- le locataire prend l'équipement dans l'état indiqué ci-dessus et s'engage à le rendre dans un état correspondant à l'usure naturelle du fait de son utilisation. L'usure naturelle correspond à un déclasserement d'état : Neuf à bon, bon à moyen, moyen à abimé. Un équipement neuf pourra donc être rendu en «bon» état. Un équipement en «bon» état pourra être rendu dans un état «moyen».
- Un chèque de caution de la valeur totale de l'équipement sera demandé et encaissé si l'équipement n'est pas rendu en fin de saison (AG de l'Alliance Nord 77 au plus tard)
- Le chèque de caution doit être établi et remis à l'Alliance Nord 77 Volley-ball dès la livraison de l'équipement.

- Il assure au loueur un retour de son équipement dans le temps défini de la location et dans les conditions de fonctionnement.
- Il reste bloqué durant toute la période de location et ne sera donc pas encaissé.
- Il pourra couvrir tout ou partie d'éventuelles détériorations ou remises en état de l'équipement loué.
- Il sera remis au locataire dès restitution de l'équipement et sous réserve de non dégradation ce dernier.
- Il ne couvre pas l'usure naturelle de l'équipement du fait de son utilisation.
- 4 - Le locataire d'engage à :
 - Respecter les conditions de l'équipement pour lequel il a été élaboré. L'équipement doit uniquement être porté lors des compétitions et non aux entraînements.
 - Restituer dans l'état tel prévu dans le chapitre 1 du dit contrat.
 - Rembourser toute ou partie de l'endommagement du matériel.
 - Autoriser l'Alliance Nord 77 Volley-ball à prélever sur le chèque de caution toute ou partie de la somme couvrant l'intégralité des éventuels endommagements.
 - Ne pas relouer l'équipement à un tiers.